

# DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE FONS-OUTRE-GARDON (30)

Section B – Parcelles n° 125partie

# **« QUARTIER DU VENTOUX »**

PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

# PA.8 - PROGRAMME DES TRAVAUX

# Maîtrise d'Ouvrage

Commune de FONS-OUTRE-GARDON Place Alphonse Daudet 30730 FONS







# **SOMMAIRE**

1.	Préambule	3	
2.	Travaux de viabilisation	3	
,	Voirie (pièces graphiques PA8a et PA8d)		. 3
	Généralité		. 3
	Profil en travers type (pièce PA8d)		. 3
	Structures		. 3
	Structure de la chaussée, des stationnements et des trottoirs en enrobés:		. 3
	Structure de la placette en béton balayé:		. 3
	Divers		. 4
R	Réseaux humides (pièces graphiques PA8b. <sub>indice i</sub> )		. 4
	Assainissement « eaux usées » (pièce PA8b.1)		. 4
	Adduction d'eau potable - Défense incendie (pièce PA8b.3)		. 4
	Assainissement « eaux pluviales » (pièce PA8b.2)		. 4
	Réseaux secs (pièce graphique PA8c.indice i)		. 5
	Réseau basse tension (pièce PA8c.1)		. 5
	Réseau télécommunication (pièce PA8c.2)		. 5
	Réseau éclairage public (pièce PA8c.3)		. 5
	Plantations – espaces verts (pièce graphique PA8a)		. 6
3.	Exécution des travaux	7	
4.	Plans de récolement	7	



#### 1. Préambule

La Commune de FONS-OUTRE-GARDON, maître d'ouvrage de l'opération « QUARTIER DU VENTOUX » sur la commune de FONS-OUTRE-GARDON (30), s'engage à exécuter dans les règles de l'art les travaux décrits ci-après et figurant sur les plans annexés au présent dossier de Permis d'Aménager.

L'ensemble des travaux décrits dans le présent programme pourront évoluer notamment vis-à-vis des différents avis émis par les Services Concessionnaires ou la Commune.

#### 2. Travaux de viabilisation

L'ensemble des travaux (voirie, réseaux humides, réseaux secs) seront raccordés sur les réseaux existants à proximité de l'opération.

# Voirie (pièces graphiques PA8a et PA8d)

# Généralité

La desserte des lots sera assurée par une voie nouvelle en sens unique qui maillera l'opération depuis l' « Avenue de la Gare » vers la « Rue du Cévenol ».

La voirie interne sera doublé d'un trottoir et de places de stationnement.

Des espaces verts seront plantés en surlargeur de voie.

Des places de stationnements seront créées pour accueillir du stationnement visiteur.

# Profil en travers type (pièce PA8d)

Les pièces PA8d présentent le profil en travers type de la voie.

# **Structures**

# Structure de la chaussée, des stationnements et des trottoirs en enrobés:

- Terrassements pour mise à la côte fond de forme,
- Réglage et compactage du fond de forme après ouverture et remblaiement et compactage des tranchées réseaux (le cas échéant),
- Couche de fondation : graves non traitées 0/60 sur 30 cm,
- Couche de base : graves non traitées 0/20 sur 20 cm,
- Imprégnation à l'émulsion de bitume,
- Couche de roulement : enrobés denses à 120 kg/m² sur 5 cm.

Cette structure « type » pourra évoluer compte tenu des études de sols et autres investigations menées dans le cadre de la phase exécution.

#### Structure de la placette en béton balayé:

- Terrassements pour mise à la côte fond de forme,
- Réglage et compactage du fond de forme après ouverture et remblaiement et compactage des tranchées réseaux (le cas échéant),
- Couche de fondation : graves non traitées 0/60 sur 30 cm,
- Couche de base : graves non traitées 0/20 sur 20 cm,



• Couche de roulement : béton balayé.

Cette structure « type » pourra évoluer compte tenu des études de sols et autres investigations menées dans le cadre de la phase exécution.

L'emprise de la voie sera variable en fonction des tronçons.

# **Divers**

# Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères se fera de façon individuelle.

#### Mobilier urbain et signalisation

Une signalisation verticale et horizontale sera mise en œuvre.

L'aménageur installera des bancs sur l'espace de centralité de l'opération.

# Réseaux humides (pièces graphiques PA8b.indice i)

# <u>Assainissement « eaux usées »</u> (pièce PA8b.1)

Le raccordement se fera sur le réseau d'eaux usées existant l' « Avenue de la Gare ».

Pour le fonctionnement interne, un réseau d'eaux usées de diamètre Ø200 en PVC SN8 (et/ou SN 16 ou Fonte assainissement selon les profondeurs) collectera les effluents de l'opération. Une caisse passante sera laissée en attente avec une amorce d'un mètre à l'intérieur au droit de chaque parcelle.

# <u>Adduction d'eau potable - Défense incendie</u> (pièce PA8b.3)

Le raccordement de l'opération se fera sur le réseau d'adduction d'eau potable existant sous l' « Avenue de la Gare ».

Le réseau principal de l'opération sera réalisé de la façon suivante :

- Canalisations FONTE Ø100
- Branchement par collier de prise en charge, équipé d'un robinet quart de tour, bouche à clé réglable.
- Abri compteur sur chaque lot.

La défense incendie sera assurée par un poteau incendie existant « Rue du Cévenol » située à moins de 200 mètres au Nord de l'opération (cf. plan).

# Assainissement « eaux pluviales » (pièce PA8b.2)

Deux traversées sur les fossés existant bordant le terrain « Rue du Cévenol » et « Avenue de la gare » seront aménagées afin de permettre l'entrée et la sortie de la voie de l'opération.

Des têtes de buses bétons seront installées.

Les ruissellements découlant de l'imperméabilisation de l'opération seront collectés vers le dispositif de rétention situé en point bas de l'opération.



Cette collecte se fera par ruissellement direct de la voie qui sera pourvu d'un dispositif de collecte réseau (grilles avaloirs, caniveaux, etc...).

La superficie globale imperméabilisée est de 4256m².

Cela fait donc un total de compensation de 4256<sup>2</sup> à hauteur de 120L/m<sup>2</sup> soit un volume de 511m<sup>3</sup>.

Ce volume sera réalisé par le terrassement du bassin au point bas du terrain dont les caractéristiques sont reportées sur le plan réseau EP.

# Réseaux secs (pièce graphique PA8c.indice i)

# Réseau basse tension (pièce PA8c.1)

L'alimentation en énergie électrique se fera selon les prescriptions d'ENEDIS fixées dans la Convention ENEDIS / Lotisseur, et l'article 2 déposé préalablement aux travaux.

Il sera exécuté en souterrain jusqu'aux coffrets installés en limite de chaque lot et sera doublé du réseau téléreport.

L'opération sera raccordé sur le point de livraison ENEDIS à installer en limite d'opération.

# Réseau télécommunication (pièce PA8c.2)

L'infrastructure du réseau téléphonique sera soumise à ORANGE qui en fixera les modalités d'exécution.

Le réseau sera installé sous le contrôle d'ORANGE et sera raccordé sur le réseau existant « Rue du Cevenol ».

Les chambres de tirage seront mises en place aux emplacements indiqués sur le plan des réseaux.

L'adduction sur chaque lot se fera par l'intermédiaire des niches intégrées au sein des murs techniques.

Le génie civil pour la fibre optique sera mis en place en parallèle ou en remplacement de celui dédié au télécom.

# Réseau éclairage public (pièce PA8c.3)

Le réseau d'éclairage public de l'opération sera : installé en souterrain et raccordé au réseau public (Sous réserves de l'accord de la commune de FONS-OUTRE-GARDON) sauf dans l'hypothèse ou l'aménageur décide d'intégrer dans son aménagement des candélabres solaire.

#### Il comportera:

- Câble section 3 G10<sup>2</sup> sous gaine janolène
- Câble de terre compris dans 3 G 10 en continu entre chaque lampadaire pour mise à la terre des fûts
- Luminaires LED sur mât, hauteur totale 5 m 00.

En fonction de leur position, les mâts pourront être implantés en encoche dans les lots.



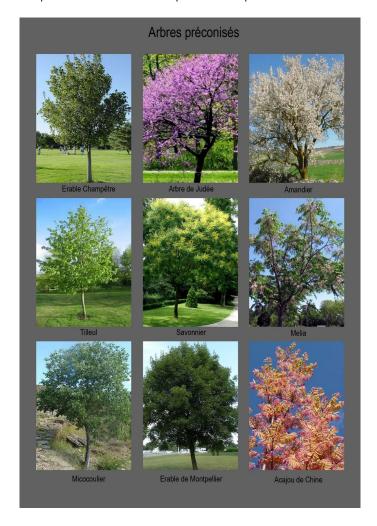
Le réseau pourra être aussi composé de candélabre solaire.

# <u>Plantations – espaces verts (pièce graphique PA8a)</u>

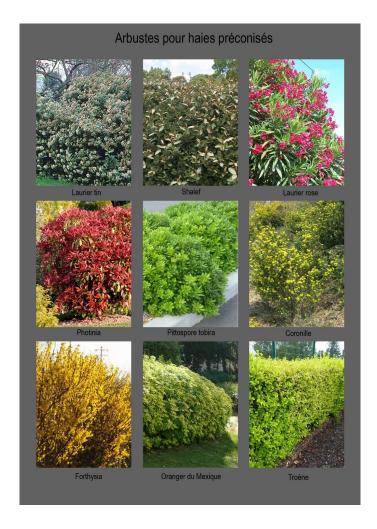
Un traitement des espaces verts sera réalisé sur l'opération pour apporter un traitement qualitatif de l'opération.

L'aménagement sera réalisé en concertation avec les élus de la commune. Un plan de principe sera établi et présenté à la collectivité préalablement à l'intervention du lot espace vert.

Les sujets plantés seront inspirés des éléments reportés ci-après.







# 3. Exécution des travaux

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

# 4. Plans de récolement

A l'issu des travaux d'aménagement, les entreprises dresseront des plans de récolement des différents réseaux et ouvrages réalisés. Ces plans seront remis au Maître d'Ouvrage.

Avant tout projet de construction sur un lot, le propriétaire, le mandataire, le constructeur, l'architecte, le maître d'œuvre (etc...) devra prendre connaissance de l'emplacement réel et de l'altimétrie réelle des branchements (la position et l'altimétrie des branchements figurés sur les plans du permis d'aménager ne sont qu'indicatifs, issus de la phase Avant Projet Sommaire).

Ils détermineront sous leur entière responsabilité l'altimétrie des futurs pavillons.

Ils s'assureront aussi de contrôler et relever la topographie du terrain.

